

## *Vous êtes gestionnaire d'un centre social* CALENDRIER 2025



**Pensez à mettre à jour  
vos habilitations en cas de  
changement d'utilisateurs**

Janvier    Février    Mars    Avril    Mai    Juin    Juillet    Août    Septembre    Octobre    Novembre    Décembre

**Déclaration prévisionnelle 2025  
avant le 31 mars**

**Déclaration réelle 2024  
avant le 31 mars**

**Transmettez votre bilan d'activité 2024  
avant le 31 mars**

Echéance	Etape	Informations complémentaires
<b>Avant le 31 mars</b>	Déclaration prévisionnelle 2025	<b>A la validation de votre déclaration,</b> vous recevrez un acompte à hauteur de 70% du montant de votre droit prévisionnel 2025.
<b>Avant le 31 mars</b>	Déclaration réelle 2024	<b>À la validation de votre déclaration,</b> vous recevrez le solde de votre droit réel 2024.
<b>Avant le 31 mars</b>	Bilan d'activité 2024	<b>Complétez et transmettez votre bilan d'activité :</b> Ce bilan est une pièce justificative indispensable au paiement du solde de votre prestation 2024. <i>En cas de besoin, contactez <u><a href="#">votre conseiller de territoire.</a></u></i>